

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2023

Le mercredi vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Sophie CETIN ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Magalie VEYRIER ; Stéphane BOULAHBAS

Membres absents ; Alexandre MARZUCCHI ; Eric MOUNIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Kati BOUDIER ; Jocelyn GABRY ; Isabelle DESCHAMPS ; Sandrine SALANEUVE

Pouvoirs : Kati BOUDIER à Béatrice TRANCHAND ; Sandrine SALANEUVE à Marie-Thérèse DARIER ; Alexandre MARZUCCHI à Christian MEA ; Eric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Cécile MICHEL ; Isabelle DESCHAMPS à Carmen SENTA LOYS

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 19 **Nombre de voix** : 25

Date de Convocation : 18 janvier 2023

Secrétaire : Marie-Thérèse DARIER

2023-03 – ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE – CONVENTION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION A LA COMMUNE DE CONDRIEU

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2020-47 du 3 septembre 2020 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de versement d'un fonds de concours de Vienne Condrieu Agglomération à la Commune de Condrieu ;

Considérant que les Communes d'Ampuis, Tupin-et-Semons et Condrieu ont fait le choix d'acquérir un dispositif renforcé de contrôle des vitesses sur route dont un radar pédagogique ;

Considérant qu'il est possible de bénéficier d'un soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération ;

Considérant qu'à cette fin, il convient de solliciter l'aide de Vienne Condrieu Agglomération et d'autoriser la signature d'une convention de versement d'un fonds de concours de Vienne Condrieu Agglomération à la Commune de Condrieu ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

Article 1^{er} : De solliciter l'aide de Vienne Condrieu Agglomération à cette fin au taux maximum ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de versement d'un fonds de concours de Vienne Condrieu Agglomération à la Commune de Condrieu.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 26 janvier 2023

Le Maire,

Philippe MARION



Le secrétaire de séance,

Marie-Thérèse DARIER

Pour le Maire,
Adjoint délégué
Marie-Thérèse DARIER

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :